

LE FIGARO
magazine

Le scandale des Retraites

Qui sera sacrifié
Comment s'en sortir

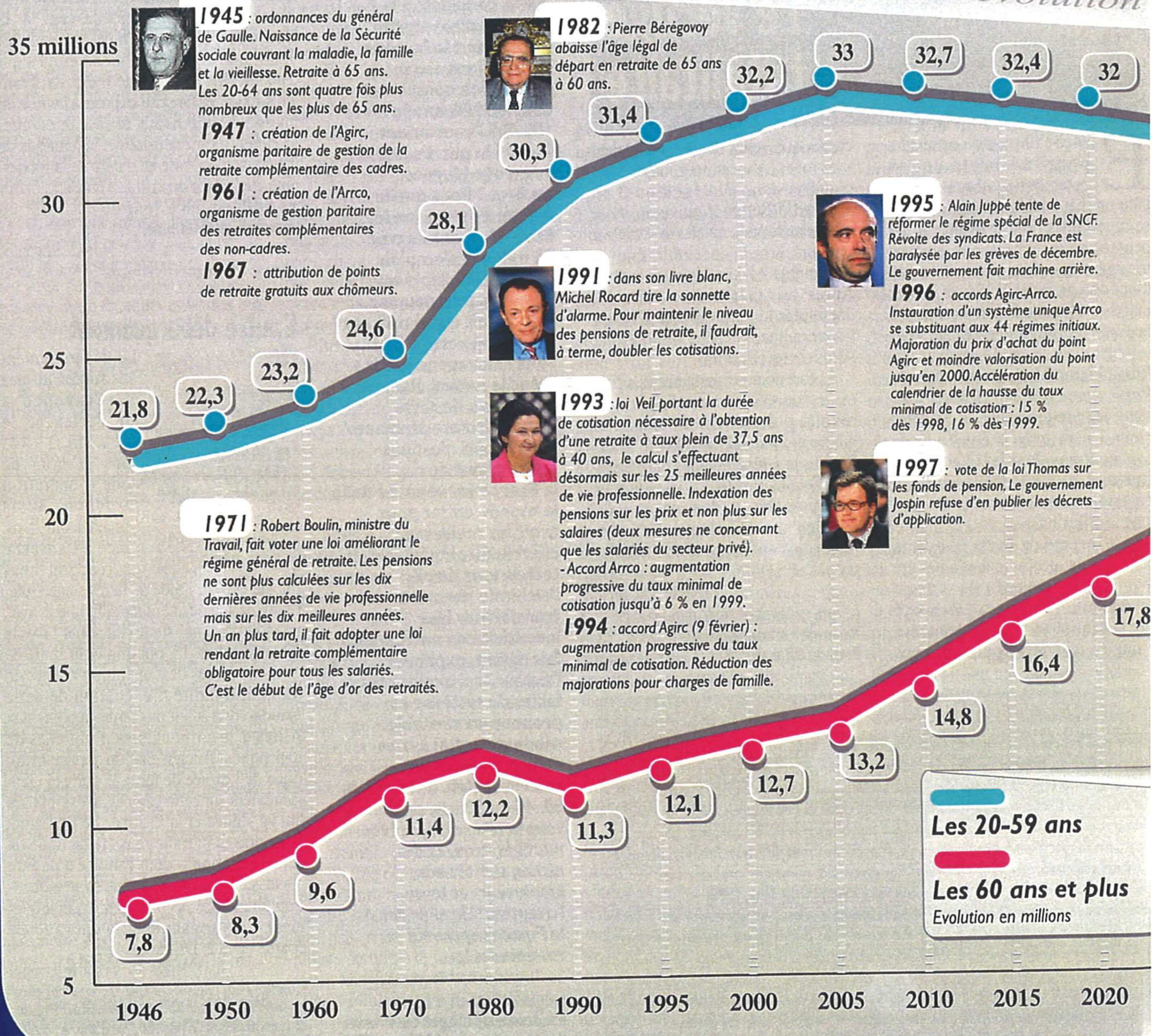


- Chevènement : l'explosion populaire +10%
- Dali en 3 dimensions ● Médias : la critique de Régis Debray

CAHIER N° 3 - LE FIGARO DU SAMEDI 6 FÉVRIER 1999 - N° 16947 (ne peut être vendu séparément) - Commission paritaire n° 57984

Retraites

1945-2040 : l'évolution



1945 : ordonnances du général de Gaulle. Naissance de la Sécurité sociale couvrant la maladie, la famille et la vieillesse. Retraite à 65 ans. Les 20-64 ans sont quatre fois plus nombreux que les plus de 65 ans.

1947 : création de l'Agirc, organisme paritaire de gestion de la retraite complémentaire des cadres.

1961 : création de l'Arcco, organisme de gestion paritaire des retraites complémentaires des non-cadres.

1967 : attribution de points de retraite gratuits aux chômeurs.



1982 : Pierre Bérégovoy abaisse l'âge légal de départ en retraite de 65 ans à 60 ans.



1991 : dans son livre blanc, Michel Rocard tire la sonnette d'alarme. Pour maintenir le niveau des pensions de retraite, il faudrait, à terme, doubler les cotisations.



1993 : loi Veil portant la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein de 37,5 ans à 40 ans, le calcul s'effectuant désormais sur les 25 meilleures années de vie professionnelle. Indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires (deux mesures ne concernant que les salariés du secteur privé). - Accord Arcco : augmentation progressive du taux minimal de cotisation jusqu'à 6 % en 1999.

1994 : accord Agirc (9 février) : augmentation progressive du taux minimal de cotisation. Réduction des majorations pour charges de famille.



1995 : Alain Juppé tente de réformer le régime spécial de la SNCF. Révolte des syndicats. La France est paralysée par les grèves de décembre. Le gouvernement fait machine arrière.

1996 : accords Agirc-Arcco. Instauration d'un système unique Arcco se substituant aux 44 régimes initiaux. Majoration du prix d'achat du point Agirc et moindre valorisation du point jusqu'en 2000. Accélération du calendrier de la hausse du taux minimal de cotisation : 15 % dès 1998, 16 % dès 1999.



1997 : vote de la loi Thomas sur les fonds de pension. Le gouvernement Jospin refuse d'en publier les décrets d'application.

TABLEAUX ET DESSIN : AGC. PHOTOS : AFP - J. ANDRISON/SYGMA, H. STEVENS/GAMMA, M. PELLETIER/SYGMA, C. PARRIS/SYGMA, A. AUGUES/SYGMA, A. BIJU/GAMMA, B. BISSON/SYGMA.